

Séance ordinaire
du 2 mai 1967

Le deux mai mil neuf cent soixante sept à vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Allary, Maire.
 Présents : MM^s Allary, Ferret, Philippot, Durouet, Joseph, Borderon, L'Amourier, Mazière, Desmaurais.
 Absent : Ch. Viollet.

Situation des écoles.

Afin de régulariser une situation de fait, le Conseil municipal décide la fusionation des deux écoles et leur transformation en une école mixte à deux classes.

Fonds scolaire départemental.

Une somme de cent francs étant allouée à la commune au titre du fonds scolaire départemental (ancienne allocation

Barange) sera employée dans l'achat de matériel d'enseignement. L'annuité d'emprunt de francs : 663,34 et toute fois toujours couverte par le fonds scolaire départemental.

Tricier communal.

Le tricier de céréales ayant besoin de très importantes réparations, Monsieur le Maire a pris contact avec la maison Marot à Viat qui présente du matériel avec une gamme de prix assez étendue. Cependant l'achat d'un tricier neuf représente une assez grosse dépense et le Conseil décide, sur la proposition de l'épicier le Mairie de contacter des Coopératives agricoles qui pourraient être susceptibles d'avoir à vendre des triciers d'occasion en bon état de marche. Cela serait le cas de la Coopérative agricole de Ribérac où Monsieur le Maire se rendra afin de voir ce matériel avec un ou deux conseillers.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

Georges stéphane Dominique Perrin Joseph Allary
JL Hippolyte Théodore